



Régie de Traitement des déchets

CONSEIL D'EXPLOITATION

DU 18 JUIN 2026

PROCES VERBAL

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 18 JUIN 2026

Réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yves CHOUTEAU

Membres du Conseil d'Exploitation en exercice : 8

Présents : 8

Pouvoirs : 0

Votants : 8

Date de de convocation : le 12 juin 2026

Affichage : le 12 juin 2026

Membres présents : Mme BOISSEL Marie-Laure, M. CHOUTEAU Yves, M. DUPUIS Christian, M. FOUCHÉ Étienne, M. GUÉRINEAU Louis-Marie, M. MOREAU Lionel, M. MORICEAU Roland, M. PINTAUD Alain.

Membres absents :

Secrétaire de séance : Mme BOISSEL Marie-Laure.

Procès-Verbal du Conseil d'exploitation du 18 juin 2026

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil d'Exploitation,
2. Élection du président et du Vice-Président du Conseil d'Exploitation,
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Exploitation du 26 février 2026,
4. Vote du Compte Financier Unique 2025 du budget « Traitement »,
5. Affectation du résultat 2025 du budget « Traitement »,
6. Présentation du Rapport Annuel 2025,
7. Marché de fourniture et installation d'une torchère sur l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux en post exploitation de Coulonges Thouarsais,
8. Questions diverses.

1/ INSTALLATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Le 4 juin 2026, le Comité Syndical du SMITED79 a désigné les membres du Conseil d'Exploitation de la prochaine mandature.

L'article 3-2-2 des statuts de la régie précise les compétences du Conseil d'Exploitation. Le Comité Syndical disposant du pouvoir de décision sur toutes les décisions relatives au fonctionnement de la régie « Traitement des déchets », le Conseil d'Exploitation dispose d'un rôle uniquement consultatif. Celui-ci doit toutefois être obligatoirement consulté sur les dispositions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie. Le Conseil d'Exploitation peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Le Conseil d'Exploitation présente au Président toutes propositions utiles.

S'agissant de la première réunion du Conseil d'exploitation, M. Alain Pintaud, Doyen d'Age, prend la présidence. Il procède à l'appel des membres élus et des membres qualifiés et constate que le quorum est atteint pour pouvoir délibérer.

Il est précisé que le Conseil d'exploitation de la régie « traitement » du SMITED79 est installé et, devra donner son avis sur l'ensemble des activités en lien avec le transfert, le transport et le traitement des déchets, excepté l'administration du Syndicat.

2/ ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'EXPLOITATION

L'article 2-3 des statuts de la Régie « Traitement des déchets » prévoit que le Conseil d'Exploitation élit en son sein, à la majorité absolue et lors de la première réunion suivant la désignation des membres du Conseil d'Exploitation, un Président et un Vice-président. En cas d'absence, le Président du Conseil d'Exploitation est remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le Vice-Président délégué.

Monsieur le Doyen d'âge fait procéder à l'élection du Président. Il fait, dans un premier temps, appel aux candidatures pour le poste de Président. Un seul candidat se présente en la personne de M. Yves Chouteau.

Après avoir fait voter les délégués à bulletins secrets, M. Yves Chouteau est élu à l'unanimité des suffrages au 1^{er} tour du scrutin. Il est proclamé Président et est invité à prendre la Présidence de la séance.

Monsieur le Président fait ensuite appel aux candidatures pour le poste de Vice-président du Conseil d'exploitation. Un seul candidat se présente en la personne de M. Roland MORICEAU.

Après avoir fait voter les délégués à bulletins secrets, M. Roland MORICEAU est élu à l'unanimité des suffrages au 1^{er} tour du scrutin. Il est proclamé vice-président du Conseil d'exploitation.

3/ ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du Conseil d'exploitation du 26 février 2026.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'exploitation du 26 février 2026 est adopté à l'unanimité.

4/ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET SPIC « TRAITEMENT »

Préalablement au vote du Compte Financier Unique du budget « Traitement », et conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le Comité Syndical désigne un Président de séance, en la personne de M. Roland MORICEAU, vice-président en charge des finances.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET SPIC TRAITEMENT – Section Fonctionnement

DEPENSES						RECETTES					
Chapitre/ Articles	Intitulés	Compte Administratif 2024	Budget Primitif + DM 2025	Compte Financier Unique 2025	Chapitre/ Articles	Intitulés	Compte Administratif 2024	Budget Primitif + DM 2025	Compte Financier Unique 2025	Chapitre/ Articles	Intitulés
022	Dépenses imprévues	0,00	6 797,93	0,00	002	Report de l'année antérieur	0,00	0,00	0,00		
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	013	Atténuation des charges	7 186,53	0,00	0,00		
030	Deficit antérieur reporté	0,00	227 450,07	227 450,07	042	Transfert entre sections	15 789,01	701 403,00	696 689,58		
031	Charges à caractère général	8 268 196,66	9 296 000,00	8 957 724,65	777	Produits exceptionnels	15 789,01	15 100,00	10 386,58		
60	Achats	465 445,36	2 119 500,00	692 245,70	797	Transfert de charges d'exploitation	0,00	646 303,00	646 303,00		
61	Services extérieurs	7 509 133,08	6 342 700,00	7 957 875,26	70	Produit des services	148 206,22	1 949 280,00	1 589 434,22		
62	Autres services extérieurs	281 606,88	824 500,00	298 641,51	74	Contributions collectivités adhérentes	8 482 652,06	10 167 125,00	9 414 284,00		
63	Impôts, taxes, reversements assimilés	18 010,34	9 300,00	8 962,18	75	Autres produits de gestion courante	9 865,76	9 500,00	60,49		
012	Charges de personnel	1 159 017,70	1 500 200,00	1 374 994,21	755	Pénalités de retard sur marchés	0,00	0,00	0,00		
62	Autres services extérieurs	886 234,43	958 000,00	906 210,66	757	Produits des cessions d'éléments d'actif	9 865,76	9 500,00	0,00		
63	Impôts, taxes, reversements assimilés	175,00	300,00	302,00	758	Produits autres divers	0,00	0,00	60,49		
64	Charges de personnel	272 606,27	541 900,00	465 971,55	77	Produits spécifiques	35 073,63	10 500,00	9 185,15		
042	Opération d'ordre budgétaire	585 346,79	930 160,00	540 476,08	771	Autres produits exceptionnels	20 995,70	10 000,00	7 934,04		
67	Charges spécifiques	138 598,85	0,00	249,91	773	Mandats annulés	1 073,93	500,00	1 224,67		
681	Dotations aux amortissements	446 749,94	782 900,00	402 866,17	775	Produit de cession d'actif - Supprimé	13 000,00	0,00	0,00		
6812	Amortissement des charges à étaler	0,00	137 160,00	137 160,00	777	Produits exceptionnels	0,00	0,00	6,44		
55	Autres charges de gestion courante	27 194,05	400,00	263,58	78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	1 000,00	0,00		
66	Charges financières	536 332,33	885 000,00	792 835,50	781	Reprise sur amortissements des immobilisations	0,00	0,00	0,00		
67	Charges exceptionnelles	859,07	2 800,00	1 540,20	7815	Reprise provisions fonctionnement	0,00	0,00	0,00		
68	Dotations aux dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00	7817	Reprise provisions créances douteuses	0,00	1 000,00	0,00		
TOTAL		10 576 950,60	12 838 808,00	11 894 388,35	TOTAL		8 698 775,21	12 838 808,00	11 728 495,47		

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET SPIC TRAITEMENT – Section Investissement

DEPENSES						RECETTES					
Chapitre/ Articles	Intitulés	Compte Administratif 2024	RAI 2024	Budget Primitif + DM 2025	Compte Financier Unique 2025	RAI 2025	Chapitre/ Articles	Intitulés	Compte Administratif 2024	Budget Primitif + DM 2025	Compte Financier Unique 2025
001	Deficit antérieur d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	001	Excédent d'investissement	0,00	2 331 425,08	2 331 425,08
040	Transferts entre sections	15 789,01	0,00	701 403,00	696 689,58	0,00	021	Virement de la section fonctionnement	0,00	0,00	0,00
139	Amortissement des subventions	15 789,01	0,00	15 100,00	10 386,58	0,00	040	Transferts entre sections	585 346,79	540 476,08	540 476,08
281	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	133,48	0,00	139	Amortissement des subventions	138 598,85	249,91	0,00
4815	Charges à étaler	0,00	0,00	685 300,00	685 300,00	0,00	281	Amortissement des immobilisations	446 749,94	0,00	0,00
60	Opérations Personnelles	2 131 810,45	0,00	298 000,00	85 539,39	0,00	4815	Charges à étaler	0,00	782 900,00	402 866,17
1312	Contructions	0,00	0,00	0,00	3 392,00	0,00	60	Opérations Personnelles	2 131 810,45	290 000,00	137 260,00
16	Emprunts et dettes	2 131 810,45	0,00	290 000,00	81 787,33	0,00	1312	Contructions	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 040 868,59	0,00	1 540 000,00	1 105 088,31	0,00	16	Emprunts et dettes	2 131 810,45	168 000,00	85 179,39
2118	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21	Immobilisations corporelles	1 040 868,59	122 000,00	85 179,39
61	TRAVAUX D'ORDRE LA LOGE	242 695,74	398 187,70	38 000,00	429 336,00	0,00	2118	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
70	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61	TRAVAUX D'ORDRE LA LOGE	242 695,74	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	27 101,44	0,00	8 900,00	0,00	0,00	70	Immobilisations incorporelles	0,00	786 286,00	150 000,00
22	Immobilisations corporelles	215 545,30	396 181,70	29 000,00	411 555,00	0,00	21	Immobilisations corporelles	27 101,44	1 463 713,70	940 000,00
62	TRAVAUX D'ORDRE LA LOGE	428 592,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	22	Immobilisations corporelles	215 545,30	1 463 713,70	940 000,00
21	Immobilisations corporelles	428 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62	TRAVAUX D'ORDRE LA LOGE	428 592,00	0,00	0,00
64	RECONFIGURATION TMS EN TYME	11 122 445,66	0,00	2 845 000,00	1 029 563,44	0,00	21	Immobilisations corporelles	428 592,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	60 120,15	0,00	0,00	0,00	0,00	64	RECONFIGURATION TMS EN TYME	11 122 445,66	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	144 598,37	0,00	42 000,00	46 617,97	0,00	20	Immobilisations incorporelles	60 120,15	0,00	0,00
65	TRAVAUX D'ORDRE DE TRANSFERT	10 915 867,14	0,00	2 803 000,00	975 945,47	0,00	21	Immobilisations corporelles	144 598,37	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	65	TRAVAUX D'ORDRE DE TRANSFERT	10 915 867,14	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
66	TYME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66	TYME	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
TOTAL		14 982 039,45	396 181,70	5 395 403,08	3 547 857,16	14 127,93	TOTAL		17 228 044,15	5 791 584,78	3 107 500,39
											1 551 342,00

Monsieur le Président rappelle, qu'une augmentation importante des dépenses entre 2024 et 2026, a contraint l'assemblée délibérante du SMITED79 à augmenter fortement les contributions des collectivités adhérentes passant de 182€ HT/T en 2024 à 225€HT/T en 2025 puis à 262€ HT/T avec des gisements de déchets en baisse. Cette évolution est due aux nombreuses difficultés rencontrées lors de la mise en route de l'usine TVME de Champdeniers.

Pour rappel, en 2023, la société AR-VAL titulaire de la plus importante part du marché de conception et réalisation des travaux de modernisation de l'usine est placée en redressement judiciaire puis en liquidation. La société AR-VAL a été reprise pour le groupe SOURCES et est devenue AR-VAL-S mais le départ du personnel qualifié a été lourdement pénalisant pour la mise en service du TVME. A tel point que l'usine n'a jamais atteint le régime nominal attendu. En plus des échéances d'emprunts à rembourser, des charges, s'ajoute les tonnes à envoyer directement sur l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Suez à un tarif plus élevé avec une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) en hausse également.

A l'été 2025, l'entreprise AR-VAL-S admet ne pas pouvoir répondre au marché sous prétexte que le gisement d'Ordures Ménagères Résiduelles est plus humide que prévu au marché, à savoir, 35% d'humidité en moyenne et un maximum de 45%. Ce pourcentage a été évalué par le maître d'œuvre et validé par le SMITED79. Or, le taux d'humidité moyen du gisement se situe plutôt autour de 42%.

Force est de constater que le projet ne pourra pas aboutir avec la société AR-VAL-S, le SMITED79 s'est alors engagé vers une sortie du marché par le biais d'un protocole d'accord transactionnel pour résilier les marchés en cours. Le Comité Syndical du 26 février dernier s'est engagé vers une sortie du marché avec un règlement du restant dû, déduction faite des pénalités de retard applicables et des lignes du DPGF non réalisées (MSI et pièces détachées non livrées). AR-VALS demande une indemnité de résiliation pour compenser le retard pris par ses équipes lors des essais en charge en lien avec le taux d'humidité des OMR supérieur aux prévisions. Après plusieurs mois de négociation, le SMITED79 a finalement trouvé un accord avec AR-VALS permettant la signature prochaine du Protocole d'Accord Transactionnel.

Le SMITED79 travaille actuellement avec le Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) qui nous accompagnera sur la partie bio séchage insuffisante en début de process. La température de l'air de l'usine insufflée dans les tunnels de séchage n'avoisine que 30 ou 35°C alors qu'il était prévu au marché une température de 50 à 60°C. L'objectif de cet accompagnement est d'atteindre la capacité nominale de 45 000T/an de l'usine afin de retrouver le business plan, initialement prévu.

Monsieur le Président ajoute que le taux d'humidité des Ordures Ménagères dans les Deux-Sèvres est plus important que la moyenne nationale. Le territoire est en avance sur la réduction des ordures ménagères atteignant 118 kg/hab.an contre environ 240 kg/hab.an pour les territoires voisins. Mais le ratio de biodéchets et de textiles sanitaires reste les mêmes ce qui génère des taux d'humidité importants. De plus, l'espacement entre les collectes accentue la fermentation et génère de l'humidité dans les sacs ainsi que des fines.

Mme la directrice ajoute qu'il y a trois catégories de déchets riches en humidité et en forte proportion dans nos OMR à savoir :

- les fermentescibles, bio déchets,
- les textiles sanitaires,
- les fines, détérioration de la matière dû à l'espacement entre les collectes.

Afin de réduire le taux d'humidité en entrée de site, le SMITED79 a répondu au marché de traitement des refus de tri de la SPL UniTri dont le gisement est à 20% d'humidité. Le mélange des deux gisements permet de réduire le taux d'humidité global.

En revanche, la perte massique prévue initialement à hauteur de 20% s'élève plutôt à 30%, ce qui est une bonne nouvelle.

Monsieur le Président rappelle que le projet TVME a été subventionné à hauteur de 300 000€ par la Région Nouvelle Aquitaine, de 400 000€ par le FEDER et 122 000€ par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Il explique que le budget « Traitement » est également concerné par la cotation des dépenses budgétaires selon leur impact environnemental et sera également concerné tous les axes en 2026.

Pour le Compte Financier Unique 2025 du Budget « Traitement », 1 600 899,44€ HT de dépenses réalisées ont été cotées :

Axe 1 : 1 437 791,52€ en favorable concernant les travaux de l'usine (production d'un combustible de substitution décarboné à partir de déchets et travaux de captation des biogaz émis par l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), **3 107,92€ en neutre** et **160 000€ en défavorable** (moyens de transport routier).

Axe 6 : 411 536,00 en favorable concernant les travaux de couverture des derniers casiers de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (re naturalisation du site, suppression des envols de plastique, renforcement des berges de lagunes pour meilleure étanchéité du stockage des lixiviats avant traitement et rejet au milieu naturel), **82 953,91€ en neutre** et **1 106 409,53€ en défavorable** (travaux de l'usine et matériels de transport).

Budget TRAITEMENT

L'examen du Compte Financier Unique du budget SPIC « Traitement » de l'exercice 2025 fait apparaître :

En Fonctionnement, les résultats sont les suivants :	
Dépenses de Fonctionnement	11 666 938,28
Recettes de Fonctionnement	11 728 495,47
Résultat net de Fonctionnement exercice 2025	61 557,19
Résultat reporté au 31/12/2024	-227 450,07
Soit un résultat cumulé de Fonctionnement fin 2025 de :	-165 892,88

En Investissement, les résultats sont les suivants :	
Dépenses d'Investissement	3 547 857,16
Recettes d'Investissement	776 075,31
Résultat net d'Investissement exercice 2025	-2 771 781,85
Résultat reporté au 31/12/2024	2 331 425,08
Soit un résultat cumulé d'Investissement fin 2025 de :	-440 356,77
Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à	14 127,93
Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à	1 551 342,00
Soit un résultat d'Investissement fin 2025 de :	1 096 857,30
Résultat cumulé des deux sections	930 964,42

Pour mémoire, les résultats nets de l'exercice 2024 étaient de :

- En Fonctionnement : -1 878 175,39 €
- En Investissement : + 2 346 004,70 €

Le Président sort de la salle, Monsieur Roland MORICEAU, Vice-président en charge des finances, présente les résultats du Compte Financier Unique pour le Budget « Traitement » (tableau ci-dessus) et demande l'avis du Conseil d'Exploitation.

Le Conseil d'exploitation donne un avis favorable à l'unanimité pour que le Comité syndical puisse voter le Compte Financier Unique 2025 du budget « Traitement » ainsi présenté.

5/ AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET SPIC « TRAITEMENT »

Il est proposé à l'assemblée que le solde cumulé disponible soit affecté en report à nouveau sur le budget primitif 2026 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

002 – Déficit antérieur de fonctionnement reporté	165 892,88€
---	-------------

Section d'Investissement :

001 – Déficit antérieur d'investissement reporté	440 356,77€
--	-------------

M. le président précise que ces mêmes résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée, sans vote du Compte Financier Unique et avant le vote du budget 2026 par délibération du Conseil d'exploitation et du Comité Syndical du 26 février 2026.

Le Conseil d'exploitation donne un avis favorable à l'unanimité concernant l'affectation du résultat 2025 du budget « Traitement » ainsi présenté.

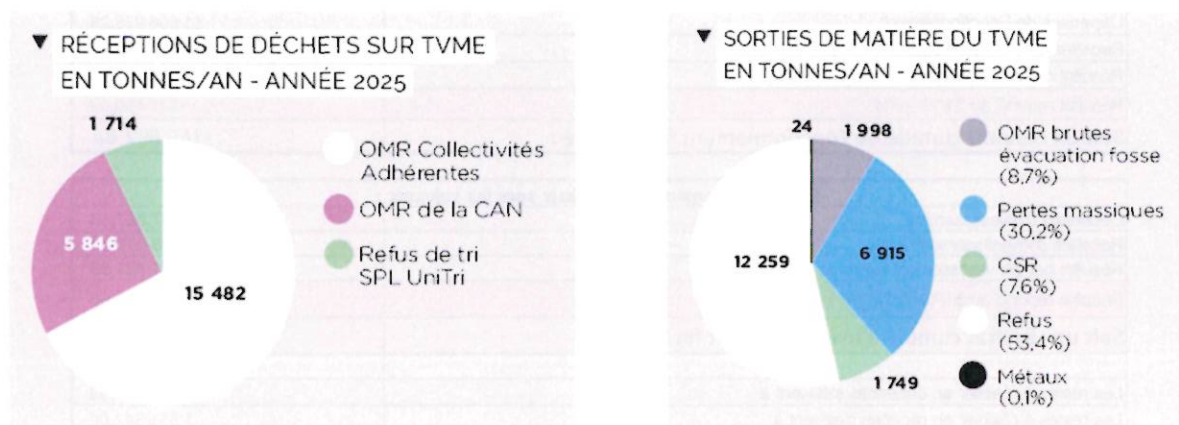
6/ PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2025

Monsieur le Président présente au Conseil d'exploitation le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui a été transmis aux élus du Conseil d'exploitation.

Monsieur le Président expose que le SMITED79 a traité 46 804 tonnes de déchets en 2025 dont 35 624 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) soit un ratio de 118 kg/Hab.an (en baisse de 4% par rapport à 2024) et 9 165 tonnes de « Tout-venant » de déchetteries (en baisse de 9,97% par rapport à 2024).

Le service « transfert et transport » a effectué le transfert 24 485 tonnes de déchets, à partir des quais de transfert de Melle, de Coulonges Thouarsais, de Bressuire et de Sainte Eanne. Cela représente, 2 359 rotations, dont 7,6% sous-traitées à des prestataires extérieurs et 92.4% effectués en régie, soit 216 993 km parcourus en 2025.

L'usine TVME a réceptionné 23 042 tonnes de déchets en 2025 avec un taux global de réduction des déchets de 37%, contre un objectif attendu de 73,5%.



En 2025, l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Coulonges Thouarsais, en post exploitation, a permis de produire 780MWh d'électricité verte. Le site est doté d'une station de traitement qui a permis de traiter 20 673 m³ de lixiviats, dont 17 409 m³ en osmose et 3 264 m³ par bioréacteur (BRM). Les travaux de couverture des derniers casiers ont été complètement achevés en 2025.

Mme la responsable du site ajoute que le SMITED79 a passé un marché de trois ans pour le traitement des lixiviats avec l'entreprise OVIVE.

Monsieur le Président rappelle que les contributions des collectivités adhérentes en 2025 étaient de 1,80€ TTC par habitant sur le budget « Structure » et de 225€ HT/tonne sur le budget « Traitement ». Le coût aidé du transfert, du transport et du traitement des OMR et des « Tout-venant » est de 43€/HT/hab.an.

Les dépenses cumulées des budgets SPIC « Traitement » et SPA « Structure » sont réparties comme suit :

- 4,4% de dépenses administratives,
- 8,3% de dépenses de transfert,
- 5,8% de dépenses de transport,
- 80,1% de dépenses de traitement,
- 1,4% de dépenses de gestion du passif (ISDND + TVME).

En 2025, la dette du SMITED79 pour le financement des investissements s'organise autour de 17 emprunts, 6 emprunteurs différents avec un Capital Restant Dû de 22 072 523€ en 2025 et un montant d'annuités (capital et intérêts) de 2 146 296€.

En 2025, le SMITED compte 28 salariés pour un volume annuel d'heures réalisées de 44 996 heures.

L'absentéisme représente presque 6,5% du volume horaire total, soit 1,69 équivalent temps plein.

Les perspectives pour l'année 2026 sont les suivantes :

- Résiliation des marchés avec l'entreprise AR-VALS par protocole transactionnel,
- Augmentation de la capacité nominale de l'usine par amélioration technique du procédé de bio-séchage et du débit du process de tri et de fabrication du CSR,
- Démarrage de la cimenterie Heidelberg d'Airvault et des livraisons de Combustible Solide de Récupération.

Le Conseil d'exploitation prend acte de la présentation de ce Rapport Annuel d'activités 2025.

7/ MARCHE DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'UNE TORCHERE SUR L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX EN POST EXPLOITATION DE COULONGES THOUARSAIS

Monsieur le Président expose :

Un nouvel accord cadre en procédure adaptée a été lancé pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle torchère sur l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux en post exploitation de Coulonges Thouarsais suite à la résiliation par 3D Energie de la convention de partenariat pour la valorisation du biogaz. Ce marché est estimé à 130 000€ HT.

Monsieur le Président explique que le prix de rachat de l'électricité verte a chuté, passant de 140 à 44€/MWh, le moteur en place est en fin de vie après 17 années de fonctionnement et que le massif de déchets s'est appauvri en gaz. Ces 3 éléments fragilisent l'équilibre financier du contrat avec 3D Energie.

Madame la responsable du site ajoute que, depuis quelques années, les interventions de maintenance sur les principaux équipements ont été fortement réduites par 3D Energie.

Monsieur le Président explique que la valorisation du biogaz par 3D Énergie nous a néanmoins permis de bénéficier d'une TGAP minorée pendant les premières années du contrat.

Ce marché a été lancé le 10 juin 2026 et la remise des offres est prévue pour le 17 juillet 2026.

La Commission d'Appel d'Offres du mercredi 29 juillet 2026 sera chargée d'examiner les offres et de faire le choix de l'entreprise la mieux disante, au regard du classement retenu par application des critères définis dans le Règlement de la Consultation.

M. Louis-Marie GUERINEAU demande si la torchère va brûler les gaz en continue. Monsieur le Président répond que oui, comme le stipule notre arrêté préfectoral.

Le Conseil d'exploitation donne un avis favorable à l'unanimité pour que le Comité syndical puisse autoriser le Président à signer ce marché de fourniture et installation d'une torchère sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Coulonges Thouarsais une fois que la commission d'appel d'offres aura fait son choix et dans la limite de l'enveloppe 130 000€ HT.

8/ QUESTIONS DIVERSES

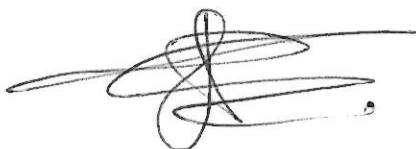
Prochaines réunions au SMITED79 :

Dates	Réunions
Jeudi 24 septembre à 9H15	Conseil d'Exploitation
Jeudi 3 décembre à 9H15	Conseil d'Exploitation

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil d'exploitation est levée à 12h00.

Le secrétaire,

Mme Marie-Laure BOISSEL



Le Président du SMITED,

Yves CHOUTEAU

